

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **vendredi 22 mai 2026**
L'an deux mille vingt six, le vingt deux mai
À 09 heures 00

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Président du CCAS.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17

Présents : 13

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Hélène DI VITA-DANCHESI, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Monsieur Michel HEDON, Monsieur François GOMEZ, Monsieur Christian JANOT

ABSENTS :

Madame Véronique JULLIEN

POUVOIRS :

Madame Soumicha DRAOUI donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Catherine CERVONI donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Martine VERNHES donne pouvoir à Monsieur Charles BOUVIER

N°05_220526

Objet : Adhésion à l'Union
Départementale des CCAS des Bouches
du Rhône (UDCCAS) et désignation des
représentants du CCAS d'Aubagne à
l'UDCCAS des Bouches du Rhône

Date de la convocation : 15/05/2026

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI



Délibération n°05_220526 :

Objet : Adhésion à l'Union Départementale des CCAS des Bouches du Rhône (UDCCAS) et désignation des représentants du CCAS d'Aubagne à l'UDCCAS des Bouches du Rhône

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI

EXPOSE :

L'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) et l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) ont vocation à regrouper les CCAS au service de l'action sociale communale.

Les objectifs de l'UDCCAS, association loi 1901, sont notamment de :

- Regrouper les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS) au niveau départemental,
- Représenter ses membres dans le cadre de leur mission d'élaboration et de mise en œuvre de l'action sociale publique locale,
- Promouvoir l'action de ses membres en valorisant leur savoir-faire et en contribuant au débat public sur les politiques sociales et leurs évolutions,
- Orienter, accompagner, soutenir la qualification des moyens d'intervention sociale pour une action de qualité au service de la population,
- Assurer le développement de partenariats dans une optique de coordonner les actions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 04_220526 du 22 mai 2026 portant renouvellement d'adhésion à l'UNCCAS,

VU les statuts de l'association loi 1901 « Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale » (UNCCAS) et notamment son article 2,

VU les statuts de l'association loi 1901 « Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale des Bouches du Rhône – UDCCAS 13 »,

CONSIDÉRANT que le CCAS adhère à l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale ;

CONSIDÉRANT que le CCAS d'Aubagne a vocation à animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ;

CONSIDÉRANT que l'objet et les buts de l'UDCCAS sont de nature à faciliter l'exercice des compétences et des missions d'intérêt général dévolues par la loi au CCAS d'Aubagne ;

CONSIDÉRANT le statut d'établissement public administratif du CCAS d'Aubagne ;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues par le Président du Conseil d'administration aux fonctions de représentant titulaire et de représentant suppléant ;

CONSIDÉRANT le résultat des votes opérés à main levée :

Résultats des votes pour la désignation en qualité de représentant titulaire :
Mme DI VITA-DANCHESI Hélène : 13 voix

Résultats des votes pour la désignation en qualité de représentant suppléant :
M. GRAND JEAN Denis : 13 voix

DÉCIDE:

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'adhésion du CCAS d'Aubagne à l'association loi 1901 « Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale des Bouches du Rhône – UDCCAS 13 » et de régler la cotisation afférente ;

ARTICLE 2 : DE DESIGNER Mme DI VITA-DANCHESI, Vice-Président(e) en exercice en qualité de représentant(e) titulaire du CCAS d'Aubagne ;

ARTICLE 3 : DE DESIGNER M. GRANDJEAN Denis, Vice-Président Délégué en exercice en qualité de représentant(e) suppléant du CCAS d'Aubagne, chargé de suppléer la personne désignée à l'article 2 en cas d'absence ou d'empêchement ;

ARTICLE 4 : DE DONNER mandat aux personnes visées aux articles 2 et 3 de la présente délibération pour siéger dans les instances visées dans le chapitre 2 « organisation, administration et fonctionnement » des statuts de l'UDCCAS13 (Assemblée Générale, Conseil d'administration et Bureau) et pour y voter au nom du CCAS d'Aubagne ;

ARTICLE 5 : D'AUTORISER le Président, ou son représentant légal, à l'effet de signer tout document indispensable à la mise en œuvre effective de la présente délibération ;

ARTICLE 6 : Le Président du CCAS d'Aubagne ou son représentant légal, les administrateurs désignés aux articles 2 et 3, Madame la Directrice du CCAS et Madame la Chef du Service de Gestion Comptable d'Aubagne, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS